

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BOLLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPPIÈRE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
18 Octobre 1876.

LE BUDGET.

On sait que la commission du budget s'était réservée la faculté d'étudier à loisir les réformes qu'il pouvait y avoir lieu d'introduire dans notre régime fiscal, et de soumettre ultérieurement à la Chambre le résultat de ses travaux. S'associant aux vues de M. le ministre des finances, la commission a pensé que le budget de 1877 pouvait être voté avant d'aborder aucun problème économique ; mais elle n'a eu garde de ne pas répondre à l'invitation que le ministre semblait en quelque sorte lui adresser dans le préambule de l'exposé des motifs, et elle s'est mise avec ardeur à élaborer, pour l'avenir, un plan complet de réforme du système financier de la France.

Plusieurs journaux se sont demandé si elle en avait le droit, et la question pouvait être posée ; la commission a été nommée, en effet, pour s'occuper du budget de 1877, et non pour jeter les bases du budget de 1878 ou des années suivantes. On répond à cette objection que les membres de la commission de 1877 ne prétendent nullement empiéter sur les droits des commissions futures. Ils l'auraient mieux prouvé en se bornant à l'examen du projet de budget qui leur était déféré.

Quoi qu'il en soit, nous sommes en possession du rapport « préparatoire » sur la « réforme de l'impôt » dont il était question depuis quelque temps. Ce rapport a été fait par M. Gambetta, au nom de la section dont il est président, et qui se compose, avec lui, de MM. Cochery, Guyot, Le Pomellec et Antonin Proust. La République française en a eu naturellement l'idée d'encombrer nos colonnes d'un document dont les dimensions sont excessives, et qui n'offre même pas

l'intérêt habituel des publications parlementaires, puisqu'il émane d'une commission dont les pouvoirs seront expirés lorsque son œuvre ou plutôt ses idées seront soumises, si jamais elles doivent l'être, à la discussion publique.

Contentons-nous donc d'exposer en peu de mots l'objet de ce travail « académique. » M. Gambetta et ses amis réclament une transformation complète de l'impôt direct, transformation qui a pour but, on le pense bien, non d'en atténuer les charges, mais de « lui rendre au contraire l'élasticité dont il est privé, » à ce qu'il paraît, c'est-à-dire de multiplier ses produits, soit en l'appliquant à des revenus qui en sont exempts aujourd'hui, soit en grevant plus fortement des objets qu'il atteint déjà. Ainsi pourraient disparaître peu à peu les taxes indirectes, qui ne sont pas en faveur, on le sait, auprès de l'école démocratique.

La commission transporte, à cette fin, en France, le système de l'impôt. Pour frapper plus sûrement tous les revenus, elle les divise en cinq catégories spéciales :

La première A, dite foncière, frappant les revenus de tous les fonds de terres, prés, bois, vignes, etc.

La seconde B, dite immobilière, frappant les revenus de la propriété bâtie.

La troisième C, dite industrielle et commerciale, s'adressant à tous les profits de l'entrepreneur, que ces profits viennent de l'industrie agricole, manufacturière ou commerciale.

La quatrième D, dite mobilière, comprenant tous les revenus de la propriété mobilière.

La cinquième E, dite personnelle et d'habitation, comprenant d'une part tous les revenus provenant de salaires, traitements et honoraires, et d'autre part la jouissance des effets mobiliers, objets d'art, parcs d'agrément et maisons d'habitation ne produisant pas intérêt.

« Il nous semble, dit le rapport, que cette classification répond à tous les besoins si variés de nos sociétés modernes : elle a sur-

tout le grand avantage de toucher à toutes les sources de revenus, sans en excepter une seule. »

Son plus grand avantage, c'est de porter l'empreinte des préjugés et des passions démocratiques, et, sous prétexte d'introduire dans notre régime fiscal « l'harmonie et la justice distributive qui leur font défaut, » de faciliter l'application sur une large échelle, de l'impôt progressif, cet idéal des radicaux. L'impôt progressif, on croit opportun de paraître le repousser :

« Quelques-uns soutiennent, dit le rapporteur, qu'elle (la contribution directe) doit être progressive ; c'est-à-dire croître, non seulement en raison du revenu, mais d'après une série progressive qui hausse le taux de l'impôt à mesure que s'élève le chiffre même du revenu. Mais quelle devrait être la raison de cette progression ?

« Il faudrait la citer arbitrairement, et, dans une matière où doit régner le plus grand esprit de justice, on comprend facilement que cette nécessité ne permette pas de donner à l'impôt le caractère de progressif. »

Il est incontestable néanmoins que la conséquence naturelle et presque fatale du système recommandé par la commission serait l'établissement de la progression « arbitraire » dans l'impôt. Mettez cette arme entre les mains des radicaux intransigeants, et vous verrez l'usage qu'ils s'empresseront d'en faire !

On aura, d'ailleurs, remarqué les dispositions destinées à remplacer la contribution mobilière. « Avec les nouvelles bases à donner aux patentes, avec la généralisation de la taxe de 3 0/0 sur toutes les valeurs mobilières saisissables, il devient évident, au jugement de la commission, que l'ancienne contribution mobilière, portion des revenus mobiliers présumés d'après l'apparence et la valeur locative des habitations, ne peut plus être maintenue. » C'est possible, mais ce qui apparaît clairement, c'est « l'arbitraire » du nouveau mode de taxation. La moyenne propriété rurale

n'a qu'à se tenir sur ses gardes, car si jamais les desiderata des membres de la commission viennent à se réaliser, elle pourra s'attendre à une lourde aggravation de ses charges. On lui évaluera à un bon prix, en vue de l'impôt, ses maisons, ses jardins et ses enclos estimés pour rien dans les ventes. Notez, en effet, que ses déclarations « seront contrôlées par une commission » et que « provisoirement » la contribution personnelle et d'habitation sera perçue sous forme d'impôt de répartition. Que les radicaux arrivent au pouvoir, ils n'hésiteront pas sur les moyens d'opérer pour le mieux.

Combien d'autres observations pourraient provoquer ce plan financier ? la grosse question de l'impôt sur la rente, par exemple, y est tranchée avec désinvolture. Les projets de conversion n'en seront-ils pas un peu compromis ? Il est vrai qu'ils n'ont jamais existé, au dire de la note publiée il y a six semaines.

Nous aurons sans doute à revenir plus d'une fois sur les diverses questions soulevées par le rapport. Ce qui précède suffit pour signaler les tendances de la commission. Le radicalisme parlementaire a-t-il compté, comme on le suppose, sur la publication du rapport de M. Gambetta pour recouvrer la faveur populaire ? En ce cas, ses calculs sont déjoués et ses espérances déçues.

Malgré tous ses efforts, il n'est point parvenu, cette fois encore, à contenter la presse intransigeante. Celle-ci reproche à M. Gambetta d'avoir commencé par « un réquisitoire contre les impôts indirects, et d'avoir conclu à quoi ? à la transformation des impôts directs. » La belle affaire ! Quand les intransigeants se déclareront-ils donc satisfaits ?

Chronique générale.

Ce n'est pas au palais de l'Elysée qu'a été tenu lundi le conseil des ministres, mais au ministère de la justice, sous la présidence

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN HOMME RAISONNABLE.

(Suite.)

— A la vérité, continua Germain, je n'ai que du bon sens, moi ; je regarde tout simplement notre terre comme un nid où il faut se loger le plus commodément possible... Cela vous fait sourire, mon frère, ajouta-t-il en voyant Henri secouer la tête ; mais je voudrais bien savoir ce que deviendrait le monde avec vos sentiments et vos réveries.

— Un nid où l'on ne se contenterait pas d'être chaudement, mon frère, répliqua le professeur, mais où l'on voudrait aussi s'aïmer et chanter.

— Poésie que tout cela ! s'écria le négociant.

— Vrai style de romance ! murmura Durvert.

— Ils ne te comprennent point, Henri, observa Maurice ; tu parles français à des Hébreux.

— C'est avec de pareilles idées que vous avez gâté votre vie, reprit Germain, et que vous gâterez celle de votre fille. Moi, voyez-vous, j'ai voulu, avant tout, faire comprendre à mes enfants le vrai

côté des choses. Je ne leur ai point parlé, comme vous à Emma, de sympathies, de dévouement, d'abnégation ; je leur ai dit de songer aux intérêts positifs, parce que personne n'y songerait pour eux, et que tout est là.

— Plaise à Dieu que vous n'ayez point à vous en repentir, mon frère ! dit Henri gravement ; mais restons-en là, je vous prie, car voici Emma qui vient me chercher pour partir.

La jeune fille venait, en effet, d'entrer avec son cousin Georges, un bouquet de fleurs à la main ; elle annonça à son père que le cabriolet était attelé et les attendait.

— Ainsi, tu ne veux point nous rester quelques jours de plus ? demanda Maurice au professeur.

— Je ne le puis, cousin, répondit celui-ci ; mon cours reprend demain, et mon absence pourrait être invoquée contre moi. Plus d'un envieux n'attend que l'occasion pour me remplacer ; il faut que mon exactitude prévienne toutes les accusations. Adieu, Germain, je te souhaite une continuation de prospérité. *Vale et me ama !*

Les deux frères s'embrassèrent.

— Ne veux-tu point reconduire ton oncle et ta cousine ? demanda Maurice à Georges.

— J'attends le courrier, dit le jeune homme.

— Tu trouveras tes lettres au retour.

— Je puis avoir à y répondre sur-le-champ.

— Vous tenez donc bien peu à nous voir une

heure de plus ? demanda Emma, en souriant.

— Excusez-moi, dit Georges, mais le devoir passe avant les affections.

— Et le devoir, c'est la correspondance de commerce, ajouta Maurice ; en route, alors, mes enfants ; je vous reconduirai, moi.

Le professeur serra encore la main de son frère, et partit suivi de sa fille et du vieux cousin.

Germain les regarda aller quelque temps ; puis, se détournant vers Georges qui causait avec Durvert :

— Décidément votre oncle est fou, dit-il en enfonçant ses deux mains dans les poches de sa robe de chambre ; refuser pour Emma une pareille proposition !

— Peut-être eût-il accepté sans la promesse faite à ce jeune commis.

— Et que signifie un pareil engagement ? Y a-t-il un acte signé, un dédit convenu ? Croyez-vous que le jeune homme lui sache plus de gré du sacrifice qu'il fait aujourd'hui ? Tout cela, mes enfants, c'est de la poésie, voyez-vous ; une bonne occasion manquée ne se retrouve plus. Il ne s'agit point, dans ce monde, de jouer le rôle d'un héros de roman, mais de bien faire ses affaires.

— Mon oncle s'est toujours sacrifié à ses idées et à ses sentiments, observa Georges.

— Et il a eu tort, garçon ; on ne se trouve jamais bien d'avoir abandonné ses intérêts. Chacun pour

soi et chacun son dû, c'est la seule loi juste, raisonnable et morale, car c'est la seule dont personne n'ait droit de se plaindre.

— Pardieu ! vous parlez comme le code, papa beau-père, dit Durvert en riant, et je suis heureux de vous voir en de pareilles idées.

— Je n'en ai jamais eu d'autres.

— Alors nous nous entendrons.

— Vous avez donc à me parler d'affaires ?

— Un peu.

— Alors passons dans mon cabinet ; nous en causerons en attendant le courrier.

III.

Henri Fresneau roulait sur la route d'Orléans avec sa fille.

Celle-ci, qui avait voulu conduire, pressait le cheval dont elle accusait sans cesse la lenteur, et semblait chercher des yeux la ville à l'horizon.

Le professeur l'observa quelque temps en souriant.

— Tu es bien pressée, Emma, dit-il enfin.

Emma rougit.

— Je gage que tu espères trouver à la maison une lettre d'Oscar.

— Ah ! vous devinez tout, mon père, dit la jeune fille confuse.

Fresneau passa la main sur ses cheveux.

de M. Dufaure. La séance a eu lieu le soir, et M. de Marcère y assistait. M. le duc De-cazes a communiqué au conseil plusieurs dépêches diplomatiques dont le Maréchal avait eu connaissance dans la journée.

Le projet d'impôt sur le revenu, discuté dans la journée par la commission générale du budget, a rencontré au sein du conseil des ministres une vive opposition. Du reste, le gouvernement avait été informé que des protestations très-vives s'élevaient déjà dans différents départements contre le projet de loi préconisé par le président de la commission du budget. Ces protestations vont se renouveler à la Chambre aussitôt qu'elle sera réunie. Différents députés ont déjà fait connaître leur impression sur ce nouveau système fiscal, en le désapprouvant complètement. Ce projet de loi, disait ce matin un sénateur, s'il était voté, ferait détester la République à ceux mêmes qui sont tentés de s'y rallier. (Correspondance universelle.)

Dans les régions officielles, on conserve en ce moment peu d'espoir d'une solution pacifique pour les affaires d'Orient. Le gouvernement est toujours inébranlablement résolu à conserver la plus stricte neutralité dans toutes les phases qui pourraient se produire.

Il se manifeste parmi les sénateurs présents à Paris une grande tendance pour demander dès la rentrée la mise à l'ordre du jour de l'élection des deux sénateurs inamovibles.

Des bruits inquiétants ont couru depuis quelque temps sur l'attitude de l'Italie dans la question d'Orient. La politique de cette puissance, suivant son habitude, reste enveloppée de nuages, et l'on soupçonne, peut-être à bon droit, son insatiable ambition de rechercher de nouveaux agrandissements.

On a parlé du discours prononcé par M. Depretis à Stradella, et l'on a voulu y chercher quelques allusions à l'attitude que prendrait l'Italie. Voici le seul passage de ce discours qui pourrait prêter à des commentaires :

« Personne ne voudra que j'entre dans la discussion des questions si graves qui, aujourd'hui, tiennent en suspens et dans l'anxiété l'attention de tout le monde civilisé.

» Toutefois, personne ne saurait oublier de récents exemples qui démontrent que la pitié, l'équité, l'indignation irrésistible de la conscience humaine contre des violences barbares peuvent s'imposer comme une loi et une nécessité morale, même aux traditions de la diplomatie et aux plus froids calculs des intérêts politiques. »

M. Depretis a bien affirmé l'intention pacifique de l'Italie, mais, comme on le voit par ce passage, il laisse une porte ouverte à

une action éventuelle de cette puissance, si l'occasion s'en présente.

Deux décrets du 40 octobre, insérés au Journal officiel, pourvoient ainsi à la vacance du siège épiscopal d'Aire :

Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denis (Ile de la Réunion), est nommé à l'évêché d'Aire, en remplacement de Mgr Epivent, décédé.

Mgr Victor Jean-Baptiste-Paulin Delannoy est né à Templeuve, diocèse de Cambrai, le 24 juin 1824. Curé de Saint-André de Lille, il fut nommé évêque de Saint-Denis par décret du 40 février 1872.

M. l'abbé Soulé, chanoine titulaire de l'église cathédrale d'Aire, vicaire capitulaire de ce diocèse pendant la vacance du siège, est nommé à l'évêché de Saint-Denis (Ile de la Réunion), en remplacement de Mgr Delannoy, nommé à l'évêché d'Aire.

Mgr Soulé est né en 1827.

LE SEPTIÈME RÉSEAU.

Le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans se réunit ces jours-ci pour décider si, conformément aux conventions antérieures, elle prendra possession des lignes secondaires comprises dans le traité de fusion distribué avant les vacances à la Chambre des députés.

Nous croyons savoir que, pour le cas où la Compagnie d'Orléans refuserait de prendre possession de ces lignes et rendrait ainsi impossible le système de fusion entre les petites et les grandes compagnies, — qui ne peut être qu'un système d'ensemble, — le gouvernement, d'accord avec la commission du budget, présenterait à la Chambre, dès sa rentrée, un projet de loi réunissant en un septième réseau les lignes secondaires et les concessions précédemment accordées : tous les travaux préliminaires sont déjà faits dans cette prévision au ministère des travaux publics.

On lit dans le Globe :

« La République française a publié un article relatif au projet de fusion des petites lignes avec le réseau d'Orléans, projet que cette feuille désapprouve comme tant d'autres.

» Il résulte de cet article que la question d'un nouveau grand réseau est loin d'être résolue négativement.

» Le décès de M. Franqueville pourra bien permettre à M. le ministre des travaux publics d'écouter les vives réclamations qu'à soulevées le système du monopole à outrance.

» Les discussions de la Chambre conduiront facilement à la preuve que l'Etat a grand avantage à adopter le système d'un second réseau départemental, représenté par deux ou trois compagnies ayant chacune de 4,500 à 2,000 kilomètres, avec garantie d'intérêts comme les compagnies du premier réseau. »

Etranger.

AUTRICHE.

Une dépêche datée de Salzbourg, communiquée par l'Agence Havas, annonce que le mariage du comte de Bardi, neveu de M. le comte de Chambord, avec la princesse Aldegonde de Bragança, fille du feu roi Don Miguel, a été célébré samedi.

M. le comte et M^{me} la comtesse de Chambord, qui habitent depuis la fin de septembre à Ebenzweier, près de Salzbourg, assistaient au mariage. Le comte de Bardi a 25 ans, la princesse Aldegonde 18 ans ; ils doivent partir prochainement pour Paris.

RUSSIE.

On signale la présence de nombreux agents qui parcourent les principales villes de la Russie et qui poussent ouvertement les populations à la guerre.

TURQUIE.

On parle beaucoup de la découverte récente d'une conspiration des Vieux-Turcs. Les chefs ont été arrêtés et vont être exilés en Asie. Il règne à Constantinople une grande effervescence. On craint un soulèvement de la population.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOLONTARIAT D'UN AN.

APPEL DE 1876.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Lundi, à une heure, dans l'une des salles de la préfecture de Maine-et-Loire, M. Emile Moreau, conseiller de préfecture, assisté de M. Hoddé, chef de division à la préfecture, a procédé au tirage au sort prescrit pour déterminer le rang d'après lequel les candidats au volontariat d'un an pourront être admis au prochain appel de 1876 à choisir parmi les corps indiqués celui dans lequel ils désirent servir.

» Les volontaires, admis cette année, sont au nombre de 413 ;

» Savoir :

» 25 admis dans les conditions de l'article 53 : bacheliers, diplômés de fin d'études, élèves des écoles spéciales d'arts et d'agriculture.

» 82 admis après examen (art. 54) ; 90 s'étaient présentés, 8 ont été refusés.

» 3 jeunes soldats de la classe 1875 ayant obtenu le certificat d'assimilation aux volontaires, dont 2 admis après examen. Le 3^e bachelier.

» 3 engagés en sursis de départ et dont le sursis n'est pas renouvelé. »

Voici les noms des 28 jeunes gens de notre arrondissement qui viennent d'être

admis, et que nous extrayons de la liste générale de tout le département, établie d'après l'ordre de tirage au sort :

Frédéric-Henri Renier, des Rôsiers.
Albert Rousse, de Varennes.
René Jaudouin, de Saint-Georges-Châtelain.

Léon Epagneul, d'Allonnes.
Camille Gendron, de Saumur.
Félix Bineau, de Doué.
Edouard Monnot, de Montilliers.
Antoine Bomel, de Saumur.
Maurice Chapin, de Saumur.
René Canard, de Saint-Clément-des-Loges.

François Marquet, de Douces.
Marie-Auguste Grillault-Laroche, de Saumur.

Paul Touret, de Martigné-Briand.
Eugène Pochon, de Vihiers.
Joseph Turpault, de Vihiers.
Adrien Buzard, de Saint-Cyr-en-Bourg.
Joseph Lebesconte, de Saumur.
René Baleine, de Martigné-Briand.
Jules Goubirard, de Doué.
Georges Girard, de Saumur.

Jules Billy, du Vaudelnay-Rillé.
Gaston Renard, de Saumur.
Henri Choyer, de Saumur.
François Turpault, du Voide.
Amand Fontaine, de Villebernier.
Louis Quelin, d'Allonnes.
Alexis Fréteillère, de Coron.
Paul Rioche, de Dampierre.

Par une circulaire qu'il vient d'adresser aux autorités militaires, M. le ministre de la guerre fait connaître les conditions d'après lesquelles les volontaires d'un an doivent être distribués dans les corps d'armée.

A moins de circonstances exceptionnelles, les régiments d'infanterie ne devront pas recevoir plus de 60 hommes, et les régiments de cavalerie plus de 30.

On évitera d'affecter à des corps de cavalerie légère les jeunes gens d'une taille trop élevée.

Les corps d'armée dont les régiments de cavalerie ne pourront recevoir tous les engagés verseront leur excédant dans les régiments de cavalerie des corps d'armée voisins et dans les corps de cavalerie indépendante à proximité.

Les élèves diplômés des écoles vétérinaires, quelle que soit leur taille, seront reçus à s'engager pour des corps de troupes à cheval, sans être tenus de justifier de connaissances en équitation.

Les généraux commandant les corps d'armée désigneront tous les corps où ils devront être reçus et où leurs connaissances spéciales pourront être utilisées.

Les élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures, des Ecoles des arts et métiers et de l'Ecole des mines de Saint-Etienne seront, sur leur demande, admis à servir dans les régiments du génie.

Par suite, la proportion des jeunes gens à admettre dans l'armée en dehors de ces écoles sera réduite à 40/0.

— Pauvres enfants ! murmura-t-il, que ne suis-je maître de vous réunir de suite !... Mais c'est toi qui l'as voulu, Emma : en épousant Oscar, tu aurais pu le suivre ; tu as préféré attendre qu'il fût placé près de nous.

— Pour ne vous point quitter, mon père. Ah ! ma place, avant tout, n'est-elle point près de vous ? n'avez-vous pas besoin de mes soins et de mon affection ?

— Oscar aussi a besoin de la tienne.

— Quand on est jeune, mon père, on peut retarder le bonheur ; ne reste-t-il pas une vie tout entière pour en jouir ?... Puis, à la première occasion, Oscar sera envoyé à Orléans, ses chefs le lui ont promis ; et alors nous serons tous réunis. Nous louerons dans les faubourgs une maison avec un jardin ; nous vous arrangerons la plus belle chambre. Vous savez comme Oscar est adroit : il disposera tout ce qu'il faut pour vos minéraux et votre herbier ; il me l'a dit.

— Vraiment ! dit Fresneau en jouant avec la chevelure de sa fille et la caressant du regard.

— Et ce n'est pas tout, ajouta Emma d'un ton d'importance enfantine, nous meublerons votre chambre tout à neuf, mon père.

— Comment ?

— Oui, vous aurez un fauteuil à la Voltaire, comme vous en désirez depuis si longtemps, un divan pour la sieste, et un grand cartonnet où

vous serrerez vos papiers. Oh ! j'ai tout calculé ; nous sommes assez riches pour cela.

— Mais vous, enfants ?

— Nous, mon père, nous prendrons vos vieux meubles ; vous savez comme je les aime, et Oscar aussi. Pourvu qu'il y ait des rideaux blancs aux fenêtres et des fleurs sur la cheminée, notre chambre sera toujours assez belle... Puis il faut de l'économie, père ; six cents francs de revenu ne vont pas loin.

— Non, dit Fresneau en prenant la main de sa fille et la pressant dans les siennes ; mais ce revenu est à toi, Emma ?

— A nous.

— A toi, à toi seule, car il vient de ta mère. Quand une fille se marie on lui rend des comptes, et je veux que tu reprennes tout ce qui t'appartient.

— Que dites-vous ? s'écria Emma troublée ; ne voulez-vous donc plus vivre avec nous ?

— Qui peut le faire penser ?...

— Que parlez-vous alors de comptes à rendre ? croyez-vous que l'arithmétique fasse mieux les partages que l'affection ? Nous voulons être pour vous des enfants, mon père, et non des associés. Oh ! ne me parlez plus, je vous en prie, de ce qui appartient à vous ou à moi ; Oscar en serait blessé, et moi je m'en affligerais.

— Soit, dit Fresneau attendri, tu as raison,

Emma ; à quoi bon plusieurs bourses quand on n'a qu'un seul cœur ? Là où les affections dominent les intérêts s'effacent, ou plutôt se confondent. Continuons à vivre comme nous avons vécu, sans nous occuper de qui donne ou de qui reçoit.

A ces mots, il embrassa sa fille, et prit de ses mains les guides ; ils venaient d'atteindre les faubourgs d'Orléans.

IV.

Pendant que Henri Fresneau s'entretenait ainsi avec Emma, une explication d'un tout autre genre avait lieu entre le négociant et son gendre.

Dès qu'ils se trouvèrent seuls, celui-ci annonça à son beau-père qu'il allait donner à ses affaires une extension toute nouvelle, et qu'il venait de traiter pour l'établissement d'une maison dans l'Inde. Il lui développa longuement les avantages que lui promettait cette entreprise, et n'eut point de peine à lui prouver qu'aucune autre ne pouvait lui être comparée.

— Pardieu ! c'est une mine d'or que vous avez là, s'écria Germain Fresneau qui avait tout écouté avec une grande attention, et je voudrais avoir cent mille écus à mettre dans votre affaire. Malheureusement, tout mon capital se trouve engagé dans cette sottise spéculation des vins de Loire.

— J'aurais trouvé vingt associés, répondit Dur-

vert, mais l'affaire est sûre ; je préfère la conduire seul.

— Et aurez-vous assez de fonds ?

— Il me manquera quelque chose, peut-être, et c'est pourquoi je suis venu.

— Vous savez que je ne puis disposer de rien, observa vivement le négociant.

— Soyez donc calme, beau-père, dit Durvert en riant ; je ne veux point de prêt, mais j'ai une proposition à vous faire.

— Voyons, répliqua Germain, dont la figure prit aussitôt l'expression réservée d'un homme qui se met en défense.

— Vous savez qu'en réglant ce qui revenait à ma femme du chef de sa mère, reprit Durvert, nous avons laissé de côté sa part dans la Noiselière, vous abandonnant la pleine jouissance de ce domaine...

— A la charge de vous payer une rente de cent louis, interrompit le négociant.

— Représentant un capital d'environ cinquante mille francs.

— Et n'est-ce pas ce qui vous revient pour votre quart de la Noiselière, l'estimation totale ayant été portée à deux cent mille francs ?

(La suite au prochain numéro.)

LE CHAUFFAGE DES WAGONS.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le chauffage des voitures du chemin de fer d'Orléans commencera cette année le 30 octobre dans les trains de nuit et le 1^{er} novembre dans les trains de jour. Il finira le 31 mars dans les trains de nuit. Toutefois, il pourra commencer avant ces époques et finir après sur les sections où l'état de la température l'exigera.

A partir de la date fixée pour le commencement du chauffage, les voitures de première classe, les compartiments de dames et les voitures de deuxième et troisième classes seront chauffés sur tout le parcours.

On commencera à la même époque à chauffer les compartiments des deuxième et troisième classes sur les sections où l'on sera en mesure de le faire, et le chauffage des voitures de deuxième et troisième classes s'étendra sur les autres sections aussitôt que les installations nécessaires seront terminées.

Afin que le roulement des chaufferettes soit assuré, les voitures de toutes classes en service seront, pendant l'hiver, constamment munies de chaufferettes, à raison de deux par compartiment, par les soins des agents qui les mettent en mouvement.

Les chaufferettes ne seront pas chauffées quand l'état de la température ne le commande pas et quand les voitures voyagent haut-le-pied.

Nous avons raconté l'accident de chasse dont avait été victime M. Boreau-Deslandes, de Tiercé. M. Deslandes a succombé à ses blessures. Ses obsèques ont eu lieu hier.

Samedi dernier, une touchante cérémonie réunissait, dans la cour de l'école des frères de Fresnay (Sarthe), une grande partie de la population de cette localité.

Il s'agissait de décerner au vénéré directeur de l'établissement les palmes académiques. M. Tarot, inspecteur d'académie, était chargé par M. le ministre de l'instruction publique de cette mission.

M. le maire de Fresnay et tout le conseil municipal, le clergé de la paroisse, le directeur des écoles chrétiennes du Mans, plusieurs membres du conseil général et du conseil d'arrondissement, la musique de la ville, etc., avaient tenu à assister à cette fête toute patriotique et religieuse.

Nantes. — M. A. Moreau, président de la Commission syndicale du commerce des vins à Nantes, adresse aux journaux de cette ville les lignes suivantes :

« Depuis quelque temps, dans plusieurs villes de France, les journaux ont signalé des abus de confiance provenant de la coloration des vins au moyen de substances susceptibles de nuire à la santé publique.

« La Commission syndicale du commerce des vins à Nantes, aussitôt qu'elle a su qu'il existait dans notre ville des vins de mêmes provenances que ceux qui avaient donné lieu aux enquêtes dans les autres localités, s'est empressée de se rendre compte.

« Le résultat de ses investigations lui a fait connaître que plusieurs commerçants avaient reçu des partis peu considérables de ces vins, et que ceux qui les possédaient ignoraient complètement la fraude commise.

« Alors la Commission en a immédiatement donné avis à M. le procureur de la République; des analyses ont été faites, leur résultat n'est pas encore connu, et le peu de vins ayant été colorés à l'aide de substances étrangères sont demeurés saisis provisoirement, aux mains de leurs propriétaires, jusqu'à ce que les analyses et l'enquête aient éclairé l'opinion publique ou mis la justice à même de statuer. »

On lit dans le *Bien public* (compte rendu de l'Académie des sciences) :

« Divers plis cachetés sont déposés sur le bureau. M. Mouchot, l'habile inventeur des applications industrielles de la chaleur solaire, met sous les yeux de l'Académie une nouvelle disposition qui permet de faire rapidement sans feu la distillation du vin pour en recueillir l'alcool, et de certaines fleurs pour en extraire les principes odorants.

« Cet appareil est remarquable par la simplicité de sa construction et de son mode de fonctionnement.

« Depuis que nous avons parlé des types précédents des chaudières de M. Mouchot, cet ingénieux savant s'est adressé au gouvernement pour se faire envoyer en mission en Algérie, et y expérimenter, dans les conditions particulièrement favorables d'intensité et de durée de chaleur solaire dans notre grande colonie algérienne.

« Mais on connaît mal notre administration si l'on croyait que M. Mouchot a obtenu déjà, après plus d'un an, une réponse favorable. Sur ce point comme sur tant d'autres, par l'insouciance de nos gouvernants, nous nous laisserons devancer par nos voisins.

« M. Mouchot va cependant faire construire une chaudière dont le miroir aura jusqu'à six mètres de hauteur et avec lequel il alimentera le calorique emprunté au soleil un générateur de vapeur pour une force motrice de deux chevaux-vapeur; mais, pendant ces nouveaux essais, les frais se multiplient pour le constructeur, et notre industrie perd le bénéfice d'une des plus curieuses inventions de ce moment. »

On sait que M. Mouchot est professeur de physique à Tours.

Faits divers.

Le casque des pompiers de Paris.

On lit dans le *Courrier de Paris* de l'*Union de l'Ouest* :

Sans doute vous connaissez nos pompiers de Paris; vous savez combien ils étaient imposants quand ils passaient sous les grands marronniers des Tuileries et du Luxembourg avec leur casque de cuivre poli flambant comme de l'or; — casque destiné à les protéger contre l'incendie; mais, casque incendiaire aussi; eh bien! c'est ce casque qui va disparaître et va être remis au milieu de quelque collection de bric-à-brac, comme l'ont été tant d'autres nobles choses, comme l'arme de Membrin et le bouclier de Bayard!

Le casque de cuivre est fort cher, disaient les gens économes; il est fort difficile à nettoyer, disaient les gens fatigués; — tous ont si bien dit que le casque de cuivre de nos pompiers parisiens est condamné, et j'ai déjà vu le casque en cuir bouilli qui est destiné à le remplacer.

C'est une vilaine petite coiffure noire, assez commode peut-être, mais en tout cas fort disgracieuse, copiée sur les casques des pompiers de Londres. Dans la ville du brouillard et du charbon, ce sombre couvre-chef pouvait être à sa place; on peut faire bon marché des reflets du soleil au milieu de toutes ces brumes; mais chez nous le riant soleil de Longchamps, il fallait le casque de cuivre qui rayonnait à la vue, tandis que les musiques militaires résonnaient à l'oreille.

Et puis, le casque de cuivre du pompier n'était-il pas une tradition; — que dis-je, une institution!

Il y a quelques années, on songea à supprimer le tricorne de la gendarmerie; mais, bien vite, on revint sur cette malencontreuse idée; — le gendarme sans tricorne était encore un brave soldat, mais il n'avait plus ce prestige à la fois pacifique et guerrier qui s'épanouit à ce seul nom de gendarme comme s'épanouit sur l'horizon l'envergure du majestueux chapeau.

Consolons-nous, pourtant: le casque de cuivre ne disparaîtra pas complètement; nous ne le verrons plus à Paris, c'est possible; mais il passera des siècles et des siècles avant que nos arrière-neveux cessent de le voir à Nanterre.

Zim lai la! Zim lai la!

**

LE DRAME DE SOREL.

On écrit de Charleville, 14 octobre :

Un nommé Masson, célibataire, sans domicile fixe, homme d'une force peu commune et sujet à des hallucinations qui le poussaient à des actes de folie, se présentait samedi à Sorel, petit village à quatre lieues de Charleville, et qui ne possède ni maire, ni adjoint, ni conseil municipal, et pas même un garde champêtre.

Ce malheureux, qui parcourait sans cesse les villages environnants, était craint

pour sa force et sa folie, que rendait plus menaçante encore l'ivresse à laquelle il s'adonnait.

Samedi donc, vers deux heures, Masson se présentait chez M. Duchenois, cabaretier, et réclamait impérieusement à boire. Ce dernier ayant refusé de lui servir quoi que ce fût, l'ivrogne entra dans une violente colère et se mit à injurier l'aubergiste, qui, perdant patience, le jeta à la porte.

Masson sauta à la gorge de M. Duchenois, et, sans une voisine, M^{me} Valet, qui avait réussi à lui faire lâcher prise en le frappant par derrière, on ne sait ce qu'il serait advenu.

Pris de fureur, Masson se lance sur les fenêtres, dont il brisa toutes les vitres, puis s'éloigna en annonçant son prochain retour pour éventrer quelques personnes et mettre ensuite le feu au village.

Une heure après, Masson, s'étant emparé d'une fourche en fer, revenait, comme il l'avait annoncé, et menaçait de frapper une vieille femme malade, assise sur le pas de sa porte.

Aux cris poussés par cette pauvre femme, le garde particulier de M^{me} Reiter, saisissant un revolver, s'élançait sur Masson, qui, la fourche levée, s'appretait à en frapper la malade qui continuait à crier: « Au secours! à l'assassin! »

Quand Masson l'aperçut, il se lança sur lui avec sa fourche, le garde le mit en joue; mais Masson, continuant sa course furieuse, était arrivé à deux pas du garde, qui fit feu.

Masson parut en ce moment n'avoir reçu aucune blessure. Plus furieux encore, il lança sa fourche en plein dans la poitrine du malheureux garde; les dents du trident traversèrent les vêtements du garde, éraillèrent sa poitrine et percèrent les manches de sa blouse, du gilet et de la chemise.

La violence du choc fut si grande que le garde fut jeté à terre et cloué pour ainsi dire sur le sol. Le forcené s'acharnait sur sa victime, et, le pied sur la poitrine, essayait de retirer sa fourche, que le garde avait saisie des deux mains.

Masson vociférait: « Je t'ai manqué du premier coup, je ne te manquerai pas du second. »

C'est alors que M^{me} Valet, se précipitant de nouveau sur Masson, le renversait à son tour en le tirant par une jambe.

Le garde, une fois dégagé, se redressa vivement et, se jetant sur Masson, le terrassa. Les habitants accoururent avec des cordes, et le garde garrotta l'assassin qui, écumant, fou furieux, mordait les mains et les cordes qui enchaînaient ses membres.

La gendarmerie arriva sur les lieux, et c'est alors seulement qu'on découvrit que Masson était blessé. La balle, déviée sans doute par la rapidité avec laquelle le garde avait tiré le revolver, était entrée dans le ventre du côté gauche et avait perforé les intestins. Malgré l'horrible blessure qui mettait à nu les boyaux, Masson continuait à vociférer, à menacer.

Les gendarmes durent lui mettre les menottes. Il fut placé dans une voiture et fut amené sous bonne escorte à l'hôpital de Charleville.

Les médecins furent appelés. La blessure était mortelle, et, au bout de trente heures, Masson rendait le dernier soupir.

Une enquête a eu lieu. Nul doute qu'elle ne se termine pas par une ordonnance de non-lieu en faveur du garde courageux, à l'intervention duquel, au péril de ses jours, en face d'un danger menaçant, on doit de ne pas avoir à déplorer d'autres et plus terribles malheurs.

**

Irrités de l'augmentation du droit de place que voulait leur imposer la mairie, les marchands de volaille de la petite ville de V... se sont mis dernièrement en grève et ont juré de ne plus porter leurs pensionnaires au marché tant que l'arrêté municipal ne serait pas rapporté.

L'autre matin, le désordre était à son comble sur la place de V... Pas le plus petit volaille: les bonnes femmes, venues pour faire leur marché, se désolaient et criaient contre le gouvernement, suivant l'usage antique et solennel de tous les temps et de tous les pays.

Le bruit grandit tellement qu'un appareil jugea à propos d'aller avertir le maire :

— Monsieur le maire, s'écria-t-il effaré,

haléant, c'est une émeute, une révolution! Tous les habitants sont sur la place, furieux, exaspérés...

— Pourquoi donc?

— Il n'y a pas dans tout le marché un seul dindon...

— J'y vais, répliqua simplement, en se levant, le courageux fonctionnaire. (Patriote.)

**

Un huissier se présente dans une ferme pour y opérer une saisie. Il y est reçu comme un chien dans un jeu de quilles.

A son arrivée, trois gros dogues sont lancés sur lui, et forcé lui est de s'éloigner sans avoir pu insinuer.

A son retour dans l'étude, on lui demande si, comme d'habitude, il a été bien reçu.

— Oui, très-bien, répondit-il; on voulait même me faire manger!

Dernières Nouvelles.

D'après un relevé qui a été fait, le nombre des journaux de Paris et de la province qui se sont mis dans le cas d'être poursuivis pour diffamation, à la requête de M^{me} de Montijo, dépasse la cinquantaine.

Saint-Petersbourg, 17 octobre.

Dans les conseils du gouvernement on est plus que jamais disposé à la conciliation, et l'on s'attend à une solution prochaine et pacifique des négociations relatives aux affaires d'Orient.

Vienne, 17 octobre.

Le roi des Hellènes, arrivé hier en notre ville, doit avoir demain une conférence avec M. le comte Andrassy. Les bruits d'une alliance entre la Grèce et l'Autriche prennent ici de plus en plus de consistance.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 17 octobre 1876.

La Bourse est très-agitée; on craint de plus en plus des complications au sujet de la question d'Orient. Les places étrangères envoient de très-bons cours. Les Consolidés anglais arrivent avec 3/16 et 1/8 de baisse aux deux cotes. Les bourses allemandes sont également très-faibles.

Les recettes générales achètent 10,600 fr. de rente 5 0/0 et 9,030 fr. de 3 0/0. On cote le 5 0/0 105.90 et 105.32; le 3 0/0 70.60 et 70.10. L'Italien 72.62 et 71.55, le Crédit foncier 730 et 720, la Banque de Paris 1,040 et 1,022, le Crédit lyonnais 375 et 372. Les chemins de fer français se traitent: le Nord à 1,265, le Lyon à 1,015 et 1,001, l'Orléans à 1,050 et 1,040. Les chemins étrangers sont offerts, l'Autrichien à 553, le Lombard à 162. En Banque, le Turc se négocie à 11.60 et 11.50, l'Égyptienne à 207 et 205. Nous rappelons que c'est demain, 18 octobre, le dernier jour de la souscription des Orgues Alexandre, 106, rue Richelieu. — ERNAC.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Paris: une séance du congrès ouvrier, rue d'Arras; salon de 1876: *l'Élé*, tableau de M. R. M. Fath; les excursionnistes anglais à Paris; les vendanges à Argenteuil; réouverture des fourneaux économiques à Paris; la messe du St-Esprit à bord du vaisseau-école le *Borda*, en rade de Brest; événements d'Orient: paysans serbes fuyant à l'approche des bachi-bozouks; colonne turque traversant le défilé du Soulo, entre Sophia et Nisch; officiers russes quittant Saint-Petersbourg pour se rendre en Serbie; résidence des princes de Serbie à Topchidéré. — Rébus.

L'*Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés une PRIME GRATUITE d'une valeur exceptionnelle: LE THÉÂTRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes. L'administration ne disposant plus que d'un nombre limité d'exemplaires, cette importante prime ne pourra plus être délivrée que jusqu'au 1^{er} novembre prochain. — Abonnements: Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux: 3, rue Auber (place de l'Opéra).

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Gauserie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS

DE NOUVEAUTÉS

A LA

VILLE DE PARIS

Les plus vastes de SAUMUR, place Saint-Pierre

Nouveautés pour Robes .. Lainages unis .. Etoffes noires pure laine

Ces rayons sont assortis dans toutes les nuances et dans tous les tissus connus.

Châles tapis longs et carrés .. Châles anglais, Châles noirs

Fourrures en tous genres

DRAPERIES, FLANELLES SANTÉ, MOLLETONS, COUVERTURES, COUVRE-PIEDS
TOILES DE FIL, de toutes les fabriques et en toutes largeurs.

Soieries noires et fantaisie

Les opérations de notre comptoir de soieries ayant été traitées avant la hausse, nous vendons cet article dans des conditions extraordinaires de bon marché.

Confections pour Dames

Tout ce qui s'est produit de nouveau en confections s'y trouve réuni

Waterproofs en tous genres

MAGASIN SPÉCIAL

DE

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Les agrandissements que nous venons de faire nous permettent d'avoir un choix bien plus considérable en vêtements tout faits; chaque année nous apportons un plus grand soin à la confection de cet article, et nous pouvons dire aujourd'hui que tous nos vêtements, même les plus bas prix, sont aussi bien coupés et aussi bien cousus que chez les meilleurs tailleurs.

Notre rayon de **VÊTEMENTS D'ENFANTS** est cette année mieux assorti què jamais.

COSTUMES drap Elbeuf pointillé, paletot, pantalon, gilet, les trois pièces **39 fr. » »**
PANTALONS drap, depuis..... **5 95**
VÊTEMENTS HIVER, très-chauds et très-belle qualité, depuis **19 » »**

PARDESSUS ratiné, très-beaux, depuis **39 fr. » »**
PARDESSUS drap Sedan, tout ce qui se fait de plus beau, article de 120 fr. chez tous les tailleurs..... **58 » »**

Spécialité d'Uniformes, Saint-Louis, Collèges et Pensions.

COMPTOIR SPÉCIAL DE CHAPELLERIE

La très-grande quantité que nous vendons de cet article nous prouve que nous le vendons bien meilleur marché que dans les spécialités.
CHAPEAUX feutre, pour hommes, depuis..... **2 fr. 45** | **CHAPEAUX** feutre, qualité extra, haute nouveauté **8 fr. 50**

Casquettes soie et drap en tous genres.

CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, CRAVATES ET FOULARDS.

Grand assortiment de Passementeries

Pour garnitures de Robes, de Vêtements et pour Ameublements.

Gilets de laine, Gilets de coton et Gilets de chasse
Au-dessous du cours.

Parapluies, 50 0/0 meilleur marché que dans les spécialités.

Nous avons fait fabriquer pour cet hiver une quantité énorme de cet article; nous le recommandons tout particulièrement à nos clients, certains d'avance qu'ils trouveront un réel avantage sur tout ce qui a pu leur être offert jusqu'à ce jour.

Pour toutes les occasions, consulter notre catalogue.

Saumur, imprimerie P. GODET.